

Formation CSE (Comité Social Économique)

Partie santé sécurité et conditions de travail

Effectif de moins 300 salariés

Objectifs de la formation :

Permettre aux élus de :

- Connaître les obligations réglementaires en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Veiller à l'application des prescriptions légales et réglementaires
- Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail,
- Réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles.
- De procéder à des inspections

Prérequis : Savoir communiquer en français (lu, écrit, parler)

Public concerné : Les élus titulaires et suppléants

Durée de la formation : 21 heures minimum

Validité de la formation : mandat de 4 ans

Qualité des formateurs : Intervenant en prévention des risques professionnels.

Méthode pédagogique : Présentiel-active (Exercice d'application avec mise en situation)

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteurs, outils pédagogiques

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Test en fin de formation
- Formation non certifiante, remise d'une attestation de compétence à la fin de la formation.

Programme sur 35 heures :

- Test diagnostique dès le début de formation
- Présentation du CSE
- Le rôle des membres du CSE dans la santé, sécurité et conditions de travail, ou CSSCT
- Les obligations réglementaires des entreprises ou établissement en matière de SSCT
- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention (interne, externe)
- Repérer des situations dangereuses

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, statistiques...)
- L'analyse des accidents du travail à partir de la méthode en vigueur dans l'entreprise
- L'évaluation a priori des risques professionnels (document unique)
- Mener une visite d'inspection
- Quizz de fin de formation

Exercice pratique :

Exercice de recherche des articles du code du travail à partir d'un thème imposé.

Etude de cas à partir de questions préparées, et analyse des réponses apportées par les participants.

Exercice d'analyse d'accident du travail (recueil des faits, élaboration de l'analyse, propositions d'actions correctives issues des principes généraux de prévention)

Création d'outil d'aide à la mission des élus

Visite d'inspection dans un atelier ou une unité de travail choisi par le groupe.

Livable :

Support de cours identique au diaporama présenté par le formateur avec possibilité de prise de note.

Livable récupérable sur notre moodle.

Création d'outil d'aide à la mission pour les élus

Délivrance Attestation de compétences

Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous louons nos salles de formation en fonction de la particularité de cette formation. Les salles sont adaptées au public en situation de handicap.

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 09 53 04 83 37

Par mail : contact@securiplus.info

Sur notre site internet : www.securiplus.info

Délai à respecter : 15 jours

Tarifs :

Forfait groupe au prix de : 2 850.00 € net de taxes pour 21 heures (non soumis à TVA).

Coût unitaire pour inscription individuelle : 900.00 € net de taxes pour 21 heures